



**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 11 - novembre 2018  
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Session  
du 26 novembre 2018**

## **SESSION DU 26 NOVEMBRE 2018**

### **SEANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018**

La séance du **LUNDI 26 NOVEMBRE 2018** est ouverte à **10 H 07**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mmes BALON Sylvie et DAGUERRE-JACQUE Patricia, excusées.**

La séance était consacrée aux questions d'actualités au Président du conseil départemental.

La séance est levée à 12h06.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 28 novembre 2018 à 10h30

Le président

Mathieu KLEIN

**SESSION DU 26 NOVEMBRE 2018**

**SEANCE DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018**

La séance du **JEUDI 29 NOVEMBRE 2018** est ouverte à 10 H 39, sous la Présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme BALON Sylvie, M. DE CARLI Serge, Mmes KRIER Catherine, LALANCE Corinne, M. PENSALFINI Eric et Mme RIBEIRO Manuela, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. ARIES Christian, M. CASONI Alain, Mme LEMAIRE-ASSFELD Sabine, MM. LOCTIN Jean, DESSEIN Jean-Pierre et CORZANI André.

### **RAPPORT N° 1 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Conformément à l'article L 3312-1 du code général des collectivités territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois qui précède le vote du budget primitif :

- prend acte du rapport présenté à l'assemblée départementale et des débats portant sur les orientations budgétaires de la collectivité, en prévision du vote du budget primitif pour 2019 qui sera présenté au cours de la session de décembre 2018.

### **RAPPORT N° 2 - ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES POUR 2019**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de la liste des nouveaux engagements pluriannuels envisagés pour 2019.

### **RAPPORT N° 3 - INFORMATION A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE DETTE CONFORMEMENT A LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT POUR CONTRACTER LES PRODUITS NECESSAIRES AUX BESOINS DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Prend acte :

- des opérations de gestion active de la dette et de gestion de trésorerie effectuées de novembre 2017 à octobre 2018, conformément à la délégation donnée à son Président,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et des perspectives pour le projet de budget 2019, conformément aux dispositions du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016,
- du fait que la situation bancaire internationale et le bilan global de la dette départementale font également l'objet d'une présentation produite par notre conseil en gestion de dette et annexée pour information au rapport.

**RAPPORT N° 7 - BUDGET 2018 : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- de procéder aux inscriptions des crédits budgétaires tels que présentés dans ce rapport,
  - de créer l'AP P141E30 « Château Lunéville Grand Escalier Nord » par minoration de l'AP P141E19 « Château Lunéville Programme futur » à hauteur de 1 300 000 € et les deux AE P524EE10 « AE Déménagement des archives départementales 2018-2019 » et P371E05 « AE Equateur post-séisme 2018-2023 » pour des montants respectifs de 490 000 € et 900 000€,
  - de réaliser la reprise de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant à hauteur de 503 850 €,
  - de constituer la provision inscrite au BP 2018 de 100 000 €, pour la dépréciation des titres 2018 du domaine social,
  - de constituer les provisions inscrites en DM2 2018 de 354 900 €, et de 2 000 000 € respectivement pour les risques contentieux et pour la Taxe d'Aménagement,
  - de réaliser dans le budget du REMM la reprise de provisions pour CET à hauteur de 44 000 €,
  - d'acter la dissolution du budget annexe de SION au 31 décembre 2018,
  - de verser au budget annexe du REMM une subvention d'investissement d'un montant maximum de 707 000 € (subvention votée au Budget supplémentaire 2018),
  - de verser au budget annexe du RDHD une subvention d'investissement d'un montant maximum de 2 903 251 € (subvention votée au Budget primitif 2018),
  - d'accepter le don de 5 000 € de l'association des amis du musée pour l'achat de quatre tableaux de Claude CHARLES (montant versé directement au vendeur),
- conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le présent rapport et sont reprises dans les éditions légales jointes.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

28 voix pour,  
18 voix contre (les élus du groupe de l'Union de la droite et du centre).

**RAPPORT N° 4 - BILAN DU PLAN EGALITE PROFESSIONNELLE FEMME - HOMME  
2016-2018 ET SYNTHESE DU RAPPORT DE SITUATION COMPAREE**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport égalité femmes – hommes 2016-2018 communiqué en amont du budget primitif,

- et confirme les principes et axes de travail suivants :

Axe 1 : un pilotage du plan structurant,

Axe 2 : une politique RH intégrée,

Axe 3 : une meilleure conciliation entre la sphère personnelle et la sphère professionnelle,

Axe 4 : une stratégie favorable à une gestion de carrière équitable entre les femmes et les hommes.

**RAPPORT N° 5 - BILAN SOCIAL 2017**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du bilan social 2017.

---oo0oo---

La séance est levée à 12h48.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 29 novembre 2018 à 14h30.

Le président

Mathieu KLEIN

## **SESSION DU 26 NOVEMBRE 2018**

## **SEANCE DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018**

La séance du **JEUDI 29 NOVEMBRE 2018** est ouverte à 14 H 35, sous la Présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme BALON Sylvie, MM. BAUMANN Pierre, DE CARLI Serge, DESSEIN Jean Pierre, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, Mmes KRIER Catherine, LALANCE Corinne, MAYEUX Sophie, PAILLARD Catherine, MM. PENSALFINI Eric, PIZELLE Stéphane et Mme RIBEIRO Manuela, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mme MARCHAND Agnès, Mme BEAUSERT-LEICK Valérie, M. CASONI Alain, Mmes FALQUE Rose-Marie, CRUNCHANT Sylvie, PILOT Michèle, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, MM. LOCTIN Jean, MARCHAL Michel, VARIN Christopher, BINSINGER Luc, BLANCHOT Patrick et CORZANI André, à l'exception de Mme LUPO Rosemary, excusée.

**RAPPORT N° 6 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2017**

Mme NORMAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport développement durable 2017.

**RAPPORT N° 8 - AIDE D'URGENCE SUITE AUX INONDATIONS DANS LE DEPARTEMENT DE L'AUDE**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de 50 000 € au département de l'Aude,

- et précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 371, imputation budgétaire 6748.01 Autres subventions exceptionnelles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---oo0oo---

**RAPPORT N° 9 - MOTION RELATIVE AU MAINTIEN D'UN SERVICE DE GARDE MEDICALE DE NUIT PROFONDE DANS TOUTE LA MEURTHE-ET-MOSELLE.**

Mme MARCHAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

*Le dispositif de permanence des soins en médecine générale ambulatoire (PDSA) est une mission de service public qui a pour objectif de répondre aux besoins de soins non programmés, c'est-à-dire en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux libéraux et de centres de santé. Gérée par les Agences régionales de Santé, la PDSA connaît depuis plusieurs années un recul marqué sur les territoires ruraux. C'est le constat partagé par le Conseil national de l'ordre des médecins et exprimé au niveau national par la Fédération hospitalière française (FHF) qui alerte régulièrement sur la dégradation de ce service et la dépréciation de son attractivité pour les professionnels : suppression de plages horaires de régulation, couverture partielle de certains territoires, dissuasion des médecins libéraux à assurer les gardes de nuit profonde (entre minuit et 8 h), ...*



La région Grand Est n'échappe pas à cette tendance, où l'ARS travaille sur le cahier des charges régional de la PDSA 2019. Ce dernier pourrait acter, pour la Meurthe-et-Moselle, une réduction du périmètre d'intervention en nuit profonde des week-ends et jours fériés, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette situation nous interpelle sur cinq points :

- Elle présente un risque de **précarisation de l'accès aux soins**.
- Elle accentue l'effet et les conséquences de la **désertification médicale**, alors que dans le même temps le *Plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires* préconise une présence médicale et soignante renforcée.
- Elle nous interroge d'une part sur la **prise en charge des personnes âgées** notamment en période d'épidémie où leur vulnérabilité est accentuée et d'autre part sur l'accompagnement des personnes en fin de vie. Il s'agit là d'un enjeu d'autonomie et de maintien à domicile des personnes les plus fragiles.
- Elle s'oppose aux politiques nationales qui souhaitent limiter le recours aux services d'urgences qui connaissent un engorgement massif. En effet, cette situation provoquera automatiquement un **report de charge** sur les urgences du CHRU de Nancy et des hôpitaux locaux, le Samu (via le 15) et le SDIS (via le 18).
- Elle accentue les **disparités territoriales** entre rural et urbain et remet en question l'égal accès aux soins.

Considérant ces craintes sur l'avenir de la permanence des soins en médecine générale ambulatoire en Meurthe-et-Moselle ;

Considérant l'avis négatif rendu le 19 octobre 2018 par le Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) de Meurthe-et-Moselle sur ce nouveau cahier des charges ;

Considérant les menaces qui pèsent sur l'offre de soins dans notre département (menace de fermeture de la maternité de Mont-St-Martin, attente du respect des engagements de l'Etat à l'égard du CHRU de Nancy, vigilance sur certains services à l'hôpital Maillot de Briey, ceux de Toul, Lunéville...) et les dangers pour les différentes lignes d'astreintes hospitalières.

#### **Le Conseil départemental demande à l'ARS Grand Est :**

- de garantir à toute la population de Meurthe-et-Moselle et sur l'ensemble des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, l'accès à un médecin de garde en période de nuit profonde les week-ends et jours fériés ;
- 
- d'informer plus largement la population sur la continuité et la permanence de l'accès aux soins, en adaptant l'information aux publics concernés (famille avec enfants en bas âge, personnes en perte d'autonomie, ...).

Cette motion est adoptée à l'unanimité

---oo0oo---

**RAPPORT N° 10 - MOTION RELATIVE AU SOUTIEN AUX SAPEURS POMPIERS DE FRANCE SUITE A UNE DIRECTIVE EUROPEENNE DU TEMPS DE TRAVAIL (DETT).**

M. BRUNNER, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

**RAPPELLE**

- Que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes, plus vite que tout acteur de l'urgence que ce soit dans les métropoles, dans les villes et villages et dans nos campagnes.
- Que chaque jour, ils sont près de 40.000 à être mobilisés, prêts à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies.
- Que nous avons un système de sécurité civile des plus performants du monde, qui associe à la fois **des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires** et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours, qui apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes environ.
- Qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats.
- Que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont : toujours-présents, toujours-partants et toujours-proches, mais surtout toujours là quand il faut.

**CONSIDERANT**

- L'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la DETT.
- La fragilité du système et le rapport sur la mission volontariat que devait porter le gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets.
- Le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à l'abaissement du niveau de sécurité des populations et générerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours.
- Notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure le **pilier de la sécurité civile de notre République.**

## DEMANDE

- **Au Président de la République** qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Elysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.
- En effet, cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui de sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.
- 
- **L'engagement du Ministre de l'intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail (DETT)** qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, **ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une**

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

---oo0oo---

## **RAPPORT N° 11 - MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DU RECTORAT GRAND EST A NANCY**

M. VARIN, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Considérant la décision du chef de l'Etat et de son gouvernement de **poser les académies sur les 13 nouvelles régions métropolitaines,**

Considérant que cette décision doit être **mise en œuvre en 2020** après que l'année 2019 soit consacrée à l'élaboration, par les actuels recteurs de régions académiques, de propositions encadrant cette fusion,

Considérant que **l'université de Lorraine, la plus importante en termes d'effectifs d'étudiants et d'étudiantes,** ne peut accepter un déplacement du rectorat et de ses services dans leur globalité, actuellement installés à Nancy dans une autre ville du Grand Est,

Nous proposons, à l'appui du **vote unanime et solidaire de l'ensemble des élus de notre assemblée**, que vous portiez, monsieur le Président, auprès du chef de l'Etat et de son gouvernement, **notre volonté de maintenir le rectorat à Nancy, conformément aux engagements pris par l'Etat en 2015.**

Il s'agit aussi de **rassurer l'ensemble des personnels dont les agents de l'Etat** qui se sont installés dans l'agglomération nancéienne ou dans ses premières couronnes, et dont les conjoints travaillent et les enfants sont scolarisés dans notre région.

Il s'agit une nouvelle fois, de **préserver un service public d'Etat et au public de première importance.**

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

---oo0oo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h35.

La prochaine session du conseil départemental aura lieu le **LUNDI 17 DECEMBRE 2018** à 10h00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du  
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
48, Esplanade Jacques Baudot  
54000 - NANCY**